

10

OUVRIERS DE L'ASSAINISSEMENT ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS (T4Z62)

LE PÉRIMÈTRE

- Ce métier comprend les ouvriers qualifiés et les ouvriers non qualifiés du secteur public ou du secteur privé chargés du nettoyage de la voie publique, de l'enlèvement et du traitement des ordures, ou de l'assainissement des eaux usées.
- Il renvoie à plusieurs fonctions : agent de station d'épuration, égoutier, agent d'entretien environnement, agent d'entretien des espaces naturels, balayeur, agent de collectivité chargé du ramassage des déchets, agent d'exploitation de déchetterie, agent de tri des déchets, agent d'exploitation d'usine d'incinération des déchets, agent de radioprotection...
- Les agents d'entretien de locaux ne relèvent pas de ce métier.

- ROME correspondants à cette FAP : I1201-Entretien d'affichage et mobilier urbain ; I1202-Entretien et surveillance du tracé routier ; K2303-Nettoyage des espaces urbains ; K2304-Revalorisation de produits industriels ; K2305-Salubrité et traitement de nuisibles ainsi que I1503*-Intervention en milieux et produits nocifs et K2301*- Distribution et assainissement d'eau.
* hors niveau TAM, ingénieur et cadre.

- 2 580 actifs en emploi dans ce métier en Provence - Alpes - Côte d'Azur (soit 0,1 % de l'emploi régional).
- Uniquement des emplois salariés et essentiellement en CDI (82 %).
- Une concentration des emplois dans l'assainissement, gestion des déchets et dépollution (46 %) et dans l'administration publique (33 %).

LA PROBLÉMATIQUE

- Il s'agit d'un métier :
 - En tension structurelle **forte** sur dix ans.
 - En tension conjoncturelle, en particulier dans les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et le Var.

LES ENJEUX

- Ils concernent :
 - La sécurisation des parcours et la formation des actifs.
 - La GPEC et l'offre de formation.
 - L'attractivité du métier et l'amélioration des conditions de travail.

Principales sources mobilisées : Pôle emploi (BMO 2017, offres clôturées 2016) ; Pôle emploi, Direccte (OEE 2016, DEFM ABC au 31.12.2016) ; Insee (RP 2011-2015 millésimé 2013, DADS 2014, Enquête emploi en continu 2008-2012) ; ORM (base effectifs en formation 2014).

DES ENJEUX LIÉS À LA SÉCURISATION DES PARCOURS ET À LA FORMATION DES ACTIFS

Des actifs peu ou pas diplômés et souvent non qualifiés

2 580 personnes exercent ce métier.

43 % sont non diplômées (contre 19 % tous métiers confondus) et **37 %** sont titulaires d'un diplôme de niveau CAP-BEP (contre 23 %).

85 % sont des ouvriers non qualifiés.

1 870 demandeurs d'emploi sont positionnés sur ce métier.

47 % ont un niveau CAP-BEP (contre 36 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi) et **36 %** sont non diplômés (contre 17 %).

55 % sont des employés ou des ouvriers non qualifiés (contre 27 %).

Une part importante de demandeurs d'emploi de longue durée

44 % sont inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus (contre 41 %).

Un nombre d'emplois en forte baisse dans le public mais en augmentation dans le privé

- **41,4 %** d'actifs en emploi dans le secteur de l'« Administration publique » entre 2008 et 2013.

Différents facteurs peuvent expliquer cette diminution : réorganisation et mutualisation des services par les collectivités ; délégation aux entreprises privées du secteur « Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution ». Le nombre d'actifs exerçant ce métier a ainsi augmenté de **+ 18,1 %** dans ce secteur (en particulier dans les activités du traitement de l'eau : + 70,3 %).

Au global, le nombre d'emplois est en baisse : **- 13,7 %** d'actifs en emploi dans ce métier (+ 0,9 % tous métiers).

➔ **Un risque d'éloignement de l'emploi pour des actifs (salariés, demandeurs d'emploi) fragilisés par le contexte économique ?**

PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Sécuriser les parcours professionnels des actifs et maintenir leur employabilité pour anticiper les effets des mutations économiques et organisationnelles dans le public (délégation de services, mutualisation par les collectivités) comme dans le privé (concurrence, nouveaux marchés, augmentation de la productivité).

PISTES POUR METTRE EN ŒUVRE CES PERSPECTIVES

- ➔ Mobiliser les dispositifs de formation continue (CPF...) ainsi que les dispositifs d'accompagnement des évolutions et des transitions professionnelles (CEP...).
- ➔ Construire des parcours de formations et/ou de VAE conduisant in fine à l'obtention de CQP ou de diplômes.

DES ENJEUX LIÉS À LA GPEC ET À L'OFFRE DE FORMATION

Des demandeurs d'emploi faiblement positionnés sur la revalorisation des produits industriels et l'assainissement des eaux

1 620 offres d'emploi ont été enregistrées par Pôle emploi sur un an.

Elles relèvent principalement des ROME suivants :

49 % nettoyage des espaces urbains ; **21 %** revalorisation de produits Industriels ; **10 %** distribution et assainissement d'eau.

Les demandeurs d'emploi sont, en revanche, principalement positionnés sur les ROME suivants :

54 % nettoyage des espaces urbains ; **14 %** entretien et la surveillance du tracé routier ; **10 %** revalorisation de produits industriels.

Des compétences relationnelles et techniques recherchées (déchetterie, centre de tri, filières épuratoires...)

Différentes compétences à pourvoir sont évoquées par les professionnels pour les métiers du tri et de la valorisation des déchets : savoir conduire une action de sensibilisation « geste de tri » auprès d'un large public (diplomatie, gestion des conflits par le dialogue) ; connaître les matières, les filières de tri et de valorisation, la réglementation ; conduire des engins de chantier. Quant à l'assainissement, la mécanisation des postes de travail, la mise en œuvre de techniques innovantes des nouvelles filières épuratoires (phytoépuration, stations d'épuration par filtres plantés de roseaux) sont en cours de développement. Ces tendances créent des besoins en compétences.

Une élévation de la part des diplômés de niveau bac et plus chez les jeunes actifs en emploi

34 % des jeunes actifs en emploi ont un CAP-BEP contre 25 % des seniors.

29 % des jeunes sont titulaires du bac ou d'un diplôme d'études supérieures (plus précisément 14 % de niveau bac et 15 % de niveau supérieur au bac) contre seulement 10 % des seniors. Ces écarts de niveaux de diplôme entre seniors et juniors sont plus marqués que pour l'ensemble des métiers.

Une part importante de personnes en formation sur du niveau bac et plus

Parmi les personnes en formation certifiante visant « en théorie » ce métier, **53 %** suivent une formation de niveau bac ; **31 %** une formation de niveau CAP-BEP et **16 %** une formation de niveau bac + 2.

Des formations segmentées entre production et services

55 % des formés sont dans la filière de formation « Services aux personnes et aux collectivités et activités de loisir », qui englobe le nettoyage, assainissement, protection de l'environnement. Les certifications les plus représentées y sont :

- le *CAP gestion des déchets et propreté urbaine* ;
- le *BTSA gestion et maîtrise de l'eau* ;
- le *Technicien en radioprotection* (titre inscrit au RNCP de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires, CEA Cadarache).

42 % des formés sont dans la filière « Formations industrielles », qui englobe les spécialités pluritechnologiques des transformations, communes à plusieurs secteurs industriels (à travers le *bac pro procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons*).



Enjeu de structuration, de lisibilité de l'offre de formation pour éviter un risque de désajustement entre compétences attendues et compétences disponibles (sur un plan qualitatif voire quantitatif, cf. enjeu suivant).

PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Renforcer la professionnalisation des actifs, l'offre de formation et sa lisibilité (parcours qualifiants permettant d'acquérir polyvalence et spécialisation...) pour accompagner les évolutions réglementaires et sociétales (exigences environnementales).

PISTES POUR METTRE EN ŒUVRE CES PERSPECTIVES

- S'appuyer sur les actions collectives de GPEC existantes et sur les actions d'accompagnement développées par les chambres consulaires et les organisations professionnelles.
- Mieux faire connaître l'ensemble de ces actions.
- Structurer et améliorer la lisibilité de l'offre de formation (relativement dense au plan national, avec plus de 30 certifications conduisant à ce métier).
- Faciliter cette structuration en développant l'approche des certifications par compétences, compte tenu de la proximité des différentes fonctions recouvertes par ce métier (socle commun de compétences techniques) mais aussi des spécificités propres à certaines (agents de radioprotection, par exemple).

DES ENJEUX LIÉS À L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

Un faible volume de formés et peu de jeunes actifs

130 personnes sont inscrites en dernière année d'une formation certifiante visant ce métier (tous niveaux confondus).

10 % des actifs en emploi ont moins de 25 ans (comme tous métiers).

15 % des demandeurs d'emploi positionnés sur ce métier appartiennent à cette tranche d'âge (contre 13 % tous métiers).

Des emplois stables mais des salaires faibles et des conditions de travail difficiles

82 % des actifs en emploi sont en CDI (85 % pour l'ensemble des salariés de la région).

91 % travaillent à temps complet (contre 82 %).

Un salaire net médian (ETP) de **1 572 €**, soit 88 € de moins que le salaire tous métiers 1 660 €. Un métier qui cumule horaires très matinaux ou imposés, pénibilité physique/manutention, risques de troubles musculo-squelettiques et, plus spécifiquement pour le traitement des déchets, travail répétitif/tri sur tapis roulant, odeurs nauséabondes, travail salissant, risques infectieux et sanitaires.

Sur le marché du travail, des missions d'intérim et des temps partiels fréquents

18 % des offres portent sur des missions intérimaires (contre 13 % tous métiers).

42 % correspondent à un emploi à temps partiel (contre 29 %).

→ **Enjeu d'attractivité du métier, compte tenu du risque de désajustement entre compétences attendues et compétences disponibles (sur un plan quantitatif voire qualitatif, cf. enjeu précédent).**

PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Valoriser le développement technologique (mécanisation, optimisation des installations, diversification des techniques et des filières de recyclage et de valorisation...) en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de l'attractivité du métier.

PISTES POUR METTRE EN ŒUVRE CETTE PERSPECTIVE

- Sensibiliser (visites d'entreprises et d'équipements...) et mobiliser les différents acteurs œuvrant dans le champ de l'orientation pour améliorer l'attractivité du métier.
- S'appuyer sur les démarches nationales, régionales en faveur du développement des métiers verts et verdissants.
- Accompagner la modernisation des installations (soutien aux investissements financiers des TPE).
- Mettre à profit le potentiel d'innovations technologiques des PME régionales du secteur « assainissement, gestion des déchets et dépollution », plus important que celui de leurs homologues de la France de province.